Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260113-D2026_11-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 Janvier 2026

Date de convocation : 05/01/2026 **Date d'affichage : 06/01/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 6 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Marie-Geneviève SAUVAGE ; conseillers municipaux.

Absents excusés : Aurélien LEBLANC, Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON)

Absent non excusé : David GIEUX, Denis MARTIN

Secrétaire de séance : Martine PAILLARD

35/330/11/2026
12- Objet : Délibération création adresse 2 bis rue de la violette

Monsieur le Maire explique que la maison située au 2 rue de la violette a été achetée, et que le propriétaire a décidé de louer le logement du rez-de chaussée. Il y a donc 2 logements dans cette maison.

Il est proposé au Conseil municipal de numéroter le logement comme suit :
- 2 bis rue de la violette

Après discussion, il est proposé au propriétaire d'installer deux boîtes aux lettres en distinguant rez-de-chaussée et étage, tout en gardant l'adresse du 2 rue de la violette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **REFUSE** la création d'une nouvelle adresse au 2 rue de la violette.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 13.01.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE